

## INTRODUCTION

Si à l'échelle d'une exploitation agricole la succession se vit comme une transmission de terres, d'activités voire de savoir-faire, à l'échelle du territoire, le phénomène successoral peut également conduire à des évolutions de la physionomie de l'agriculture. Sur le plan structurel, la taille des exploitations, leur nombre ou même leur statut juridique peuvent changer à l'occasion des reprises ; les pratiques agricoles peuvent, elles aussi, évoluer lors du passage d'une génération d'agriculteurs à une autre.

Suite à la réforme des retraites de 2010, l'âge minimal légal de départ à la retraite sera porté à 62 ans à partir de 2017. En 2010, plus de 120 000 chefs d'exploitation, exploitant un quart des terres cultivables de la métropole, soit 6,8 millions d'hectares de SAU, avaient 55 ans ou plus sans être retraités. Ces chefs atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et leurs terres seront alors

potentiellement transmissibles. Afin d'analyser les enjeux que représenteront ces départs en terme de transmission des exploitations, cette étude présente divers éléments de cadrage issus des Recensements agricoles et des enquêtes Structures qui les actualisent tous les 3-4 ans. Une première section retrace l'évolution sur longue période de la structure par âge des chefs d'exploitations et analyse le devenir des exploitations à l'horizon de 7 ans, tel qu'il a pu être observé au début de la décennie 2000. Une deuxième section décrit le profil des chefs d'exploitations qui atteindront ou dépasseront l'âge minimal de départ à la retraite en 2017 et caractérise leurs exploitations. Une troisième section analyse les perspectives de succession des chefs d'exploitation telles que ceux-ci les identifiaient lors du recensement agricole de 2010 et identifie les principaux facteurs susceptibles d'influer sur ces déclarations.